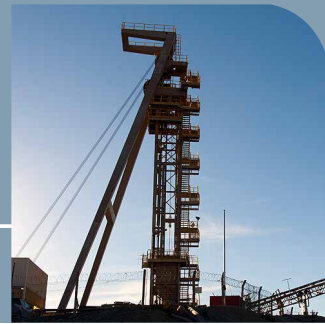




SMI
Managem Group



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AVIS DE RÉUNION

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE METALLURGIQUE D'IMITER, société anonyme au capital de 164.509.000 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, **TWIN CENTER, Tour A, angle Boulevard. Zerktouni et Boulevard. Al Massira Al Khadra, BP 16016, Maarif, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, au siège social, le :**

MERCREDI 31 MAI 2023 À 11 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - approbation desdits comptes.
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 relatives aux sociétés anonymes, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.
- Affectation des résultats.
- Renouvellement de mandat d'administrateur.
- Désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement de mandat du Commissaire aux Comptes.
- Jetons de présence.
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Mise à jour des statuts en vue de leur mise en conformité avec la loi n° 20-19 et la loi n° 19-20 ayant modifié et complété la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.
- Adoption des nouveaux statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Pour participer à l'Assemblée susvisée :

- Les propriétaires d'actions au porteur devront au siège social, cinq jours avant la réunion, soit déposer les actions au porteur, soit faire adresser par l'établissement dépositaire de ces actions les certificats de dépôt y afférents ;
- Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur, soit en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, et justifier de leur identité au jour de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. À cet effet, des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

En application des dispositions de l'article 28.3 des statuts, tout actionnaire pourra également voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote par correspondance ou par procuration téléchargeable depuis le site internet de la société (**www.managemgroup.com**) ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la société.

Cet avis, le texte des projets de résolutions et l'ensemble des documents et informations visés aux articles 121 et 121 bis de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, relative aux sociétés anonymes, en ce compris les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, seront disponibles sur le site internet de la société (**www.managemgroup.com**) dans les délais légaux.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 précitée, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour déposer ou adresser au siège social, contre accusé de réception, leur demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTACT PRESSE

Groupe Managem

Relations Investisseurs : investors@managemgroup.com

Relations Média : communication@managemgroup.com

www.managemgroup.com

Twin Center, Tour A, angle Boulevards
Zerktouni et Al Massira Al Khadra,
BP 5199, Casablanca - Maroc
Tél. +2125 22 95 65 65 - Fax : 05 22 95 64 64
managem@managemgroup.com



RAPPORT DES COMMISSAIRE AUX COMPTES



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



Deloitte Audit
Boulevard Sidi Mohammed Benabdellah
Tour Ivoire III, étage 3,
Casablanca Marina
Maroc

Aux Actionnaires de la Société
Société Métallurgique d'Imiter « SMI » S.A.
TWIN CENTER- Tour A, Angle Bd Zerktouni et Bd Al Massira Al Khadra
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Métallurgique d'Imiter S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.171.153.718,84 MAD dont un bénéfice net de 35.186.691,01 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Métallurgique d'Imiter S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilités de la direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca
Tel : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 28 56 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Tour Ivoire 3, La Marina
Casablanca
Tel: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 33 40 78 / 47 39

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée